



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>LanoSoft Tub &amp; Tile Stain Remover</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Détachant pour taches de calcium et de calcaire
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Pro Products LLC 6714 Pointe Inverness Way Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 US Téléphone 260-483-2519 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.
<b>Intervention</b>	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide citrique		77-92-9	3 - 7*
Acide chlorhydrique		7647-01-0	5 - 10*
acide lactique		79-33-4	3 - 7*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre chimique. Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter l'inhalation de vapeurs. Ventiliter les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Déversements importants : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	3 mg/m <sup>3</sup>
		2 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	7.5 mg/m <sup>3</sup>
		5 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	7 mg/m3
		5 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Plafond	7 mg/m3
		5 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition** Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

2,6-Octadienal, 3,7-diméthyl- (CAS 5392-40-5) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

2,6-Octadienal, 3,7-diméthyl- (CAS 5392-40-5) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

2,6-Octadienal, 3,7-diméthyl- (CAS 5392-40-5) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Utiliser seulement dans un lieu équipé d'une bonne ventilation ou avec l'équipement de protection respiratoire approprié.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Tablier en caoutchouc recommandé.

**Protection respiratoire** Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

**Dangers thermiques** Pas disponible.

**Considérations d'hygiène générale** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Bleu
<b>Odeur</b>	Chaux.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	< 1
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.

<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	1.058
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	200 - 300 cPs

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Réagit vigoureusement avec des matières alcalines. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou autre produit chimique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Substances caustiques. Oxydants. Bases. Agents réducteurs.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Provoque des brûlures du tube digestif.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, un rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	souris	1449 mg/kg, HSDB

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	40989 ppm, 5 minutes, ECHA 4701 ppm, 5 minutes, ECHA 3124 ppm, 1 heures, HSDB 2810 ppm, 1 heures 1405 ppm, 4 heures 45.6 mg/L, 5 minutes, ECHA 8.3 mg/L, 5 minutes, ECHA
	souris	13745 ppm, 5 minutes, ECHA 2644 ppm, 5 minutes, ECHA 1108 ppm, 1 heures, RTECS 16.5 mg/L, 5 minutes, ECHA 3.2 mg/L, 5 minutes, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Lapin	900 mg/kg, HSDB
	Rat	238 - 277 mg/kg, HSDB
Acide citrique (CAS 77-92-9)		
<b>Aiguë</b> <i>Cutané</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	11700 mg/kg, ECHA 6730 mg/kg, HSDB
	souris	5400 mg/kg, ECHA 5040 mg/kg, HSDB
acide lactique (CAS 79-33-4)		
<b>Aiguë</b> <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 7.9 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	cobaye	1810 mg/kg
	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA 4936 mg/kg, ECHA 3543 mg/kg, Sigma Aldrich
	souris	4875 mg/kg
LD100	Rat	< 5000 mg/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	

<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### ACGIH - Sensibilisation

2,6-Octadienal, 3,7-diméthyl- (CAS 5392-40-5) Sensibilisation cutanée

##### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acétate de phénylméthyle (CAS 140-11-4) Irritant

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Irritant

##### Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

2,6-Octadienal, 3,7-diméthyl- (CAS 5392-40-5) Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas disponible.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

#### Mutagénicité

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

#### Cancérogénicité

Voir ci-dessous.

##### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Acétate de phénylméthyle (CAS 140-11-4) Volume 40, Supplement 7, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

##### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

#### Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

#### Tératogénicité

Non classé.

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

#### Danger par aspiration

Pas disponible.

#### Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. Voir ci-dessous

#### Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	282 mg/L, 96 heures
Acide citrique (CAS 77-92-9)			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	120 mg/L, 72 hr
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue ( <i>Lepomis macrochirus</i> )	1516 mg/L, 96 hr
acide lactique (CAS 79-33-4)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> )	180 - 320 mg/L, 48 heures

#### Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### Mobilité générale

Pas disponible.

**Autres effets nocifs**

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

---

### 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Examiner les exigences gouvernementales locales et provinciales/de l'État avant l'élimination. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

---

### 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

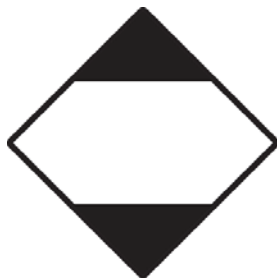
**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN1760
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Liquide corrosif, n.s.a
<b>Nom technique</b>	Acide chlorhydrique
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - US
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dispositions particulières</b>	B2, IB2, T11, TP2, TP27
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	154
<b>Conditionnement autrement qu'en vrac</b>	202
<b>Conditionnement en vrac</b>	242

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN1760
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Acide chlorhydrique
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - Canada
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dispositions particulières</b>	16

DOT; TMD




---

### 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.



**COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification**

Isopropanol (CAS 67-63-0) 1 TONNES

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Classe B

**SIMDUT 2015 exemptions** Sans objet**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

Isopropanol (CAS 67-63-0) Inscrit.

**US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) 5000 livres

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non**SARA 302 Substance très dangereuse** Non**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Acide chlorhydrique	7647-01-0	5 - 10*

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)** Substance dangereuse**États-Unis - Réglementation des états****US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Acétate de phénylméthyle (CAS 140-11-4) Inscrit.

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

Isopropanol (CAS 67-63-0) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Isopropanol (CAS 67-63-0)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

Isopropanol (CAS 67-63-0) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Acétate de phénylméthyle (CAS 140-11-4) Inscrit.

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

Isopropanol (CAS 67-63-0) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Acétate de phénylméthyle (CAS 140-11-4)

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Isopropanol (CAS 67-63-0)

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**US - Texas effets dépiage niveaux : Substance répertoriée**

2,6-Octadienal, 3,7-diméthyl- (CAS 5392-40-5) Inscrit.  
 Acétate de phénylméthyle (CAS 140-11-4) Inscrit.  
 Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.  
 Acide citrique (CAS 77-92-9) Inscrit.  
 acide lactique (CAS 79-33-4) Inscrit.  
 Isopropanol (CAS 67-63-0) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)  
 Isopropanol (CAS 67-63-0)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)  
 Isopropanol (CAS 67-63-0)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)  
 Isopropanol (CAS 67-63-0)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)  
 Isopropanol (CAS 67-63-0)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

**Inventaires**

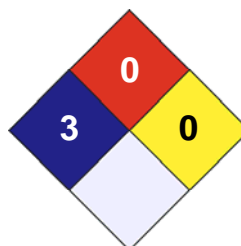
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

**Date de publication**

29-Novembre-2018

**Version n°**

02

**Date en vigueur**

20-Mars-2018

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Redbook revision # 11, 12/5/16